

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence du Maire Christelle Marchal.

Date de convocation : le 17 mars 2021

**Membres présents** : MARCHAL Christelle, PUTMAN Thomas, BRUN Yannick, VERRIER Gaëtan, CHABERT Yves, FARJON Thierry, GAILLARD Pierre-Antoine, GARDE Renaud, GUIGUITANT Catherine, HURET Jean-Claude, MARET Philippe, PIROIR Daniel, RUARD Annick, VANEL Pascale, ZAMBON Béatrice.

**Membres absents excusés** :

Secrétaire de séance : Christelle Marchal

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal doit se dérouler avec bienveillance et respect, contrairement au dernier conseil.

Mme le Maire explique que les délégations ont été proposées l'année dernière et que les conseillers se sont positionnés d'eux-mêmes. Si une délégation ne convient plus à un conseiller. Celui-ci fait un écrit sans avoir besoin de noter la raison de sa décision et la délégation lui sera enlevée.

M. Chabert fait la lecture d'une fiche technique du Journal des Maires intitulée « Le procès-verbal de séance et le registre des délibérations », de février 2013, et plus précisément de l'article L.2131-1 du CGCT. (Voir pièce-jointe)

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2020 : Ce compte-rendu est approuvé par tous les conseillers municipaux, sauf M. Chabert Yves, M. Farjon Thierry, M. Garde Renaud, M. Maret Philippe et Mme Ruard Annick.

### **Rapport des décisions prises par délégations accordées au maire**

Le droit de préemption urbain (DPU) n'a pas été utilisé pour les dossiers suivants :

- Le 24/02/2021 pour la parcelle au 37 chemin de Paton à Malleval pour les parcelles A1844 et A3279.
- Le 03/03/2021 pour la parcelle au 1594 Route des Etoiles à Malleval pour les parcelles A3205 et A3275.
- Le 15/03/2021 pour la parcelle au 34 Chemin de Maupas à Malleval pour la parcelle A3195.

### **Bulletin municipal et Tarifs**

La facture de l'imprimeur est égale au montant des publicités vendues.

Les tarifs publicitaires sont les suivants : le petit encart à 40,00 euros et le grand encart à 60,00 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

### **Bibliothèque**

La convention publique entre votre collectivité et le Département de la Loire pour le fonctionnement de la bibliothèque de Malleval est arrivée à échéance. Le renouvellement a été suspendu dans l'attente du prochain déploiement du Schéma de lecture publique.

La Direction Départementale du Livre et du Multimédia lance une consultation auprès de ses partenaires. Cela vise à enrichir et à établir un plan d'actions qui permettra d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du Schéma de Lecture Publique 2021-2027.

## **Groupement d'achat de granulés bois SIEL**

Suite à une entrevue avec notre référente SIEL, le mercredi 10 mars 2021 avec Mme le Maire, Jean-Claude Huret et Gaëtan Verrier (délégué et délégué suppléant au SIEL). Un groupement d'achat de granulés bois nous a été proposé par le SIEL.

L'entreprise référencée est Moulin Bois Energie de Dunières. La date de fin de cet achat groupé est le 5 avril 2024.

Mme le Maire explique que si la commune souscrit à ce groupement, elle diminuera le coût des dépenses des granulés par rapport aux factures actuelles.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

## **Convention MAGE et synthèse de la réunion du 24 février 2021**

M. Desfonds est venu à la mairie de Malleval le 24 février 2021 pour faire un point sur l'état de la lagune et répondre aux questions des conseillers municipaux.

Le technicien a expliqué qu'il faudrait effectuer un curage des boues et hydrocurer les tuyaux. Il a vérifié la lagune et selon lui, la commune devra mettre ces travaux en place l'année prochaine, soit en 2022. Il faut également envisager de changer les tuyaux plastiques en tuyaux inox, purger les drains....Le chiffrage est en cours avec des demande de devis.

Il a également vérifié les pompes de relevages et à demander à ce que les pompes soient nettoyées 2 fois par semaine au lieu d'une actuellement. Cette information a été transmise à l'agent technique.

Lors de cette vérification, il est apparu qu'un nombre assez conséquent de déchets tels de lingettes, serviettes hygiéniques, préservatifs et autres ... arrivaient dans ces pompes et pouvaient endommager le matériel. Un document d'information a été transmis aux habitants concernés.

Mme le Maire propose de signer la convention MAGE et de continuer à travailler avec eux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

## **Synthèse de la réunion du 15 mars avec le trésorier principal**

M. Balmont, le trésorier principal, est venu à la mairie de Malleval le lundi 15 mars pour expliquer le fonctionnement général d'un budget communal.

Il a commencé par le budget de fonctionnement. Celui-ci comprend 2 champs : les recettes et les dépenses.

### **Répartition**

#### **RECETTES**

50% impôts locaux qui sont appelées les centimes

20 à 30 % correspondent aux dotations de l'état

Ces 2 postes de recettes ne sont pas à la main de la commune syndicat, CCPR

associations

Environ 25 % : location, coupe de forêt, cantine, garderie.

#### **DEPENSES**

Intérêts de la dette

Frais du personnel

Subvention obligatoire :

Subvention non obligatoire :

Achats et charges

Le budget doit toujours être équilibré, sincère et véritable. Le budget de fonctionnement doit toujours être bénéficiaire. Car le bénéfice permet de rembourser les emprunts dans le budget investissement.

Ce n'est pas le cas de la commune de Malleval. Son budget de fonctionnement est déficitaire et la commune ne peut donc pas rembourser les emprunts contractés.

La priorité de la commune est de rétablir un budget de fonctionnement bénéficiaire. Cela ne sera pas possible en une année, mais sur du long terme. Aucun projet ne pourra être réalisé tant que cette situation financière ne sera pas assainie.

### **Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires**

Un nouvel appel à projet a été mis en place cette année avec comme changement par rapport à l'année dernière : une prise en charge de 70 % par l'éducation nationale et 30 % à la charge de la commune. Même si cela était une opportunité pour l'école et une plus-value pour les élèves, la commune de Malleval ne pouvait pas se positionner sur cet appel car elle n'aurait pas eu la possibilité de financer les 30 %. Le devis est de 3 596,80 euros.

Lors du conseil d'école qui s'est tenu le mardi 9 mars 2021, le FJEP de Lupé-Malleval a proposé d'effectuer un don à la commune de Malleval du montant des 30% et la commune effectuera un ou plusieurs dons de cette même somme. Une convention sera à monter prochainement. Mme le Maire a remercié le FJEP d'avoir proposé cette alternative.

Le dossier a été monté. Il ne manque plus qu'une donnée chiffrée pour le transmettre.

### **Centre de vaccination**

Le centre de vaccination se situe à St Pierre de Bœuf à la salle Agora, 1 impasse des tunnels (nouvelle salle des fêtes à côté de la ferme des Lômes). Seules les personnes ayant un rendez-vous sont acceptées. A partir du 6 avril 2021, les habitants quelque soit leur lieu d'habitation pourront prendre un rendez-vous. Il y a 2 possibilités : soit sur Doctolib ou par téléphone au 04.27.87.00.42.

L'ouverture pour à priori 2 mois sera les mardis de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h, les jeudis de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h et les vendredis de 14 h à 17 h.

Une attribution de 15 places a été faite à la commune de Malleval. Les 15 places ont été remplies. Les personnes ont rendez-vous le jeudi 25 mars 2021 après-midi.

Vaccin : Pfizer uniquement, destiné aux personnes de + de 75 ans ou aux personnes à haut risques de formes graves (ordonnance du médecin).

### **Questions diverses**

- Les habitants avaient contacté Mme le Maire pour l'informer qu'il n'y avait pas d'abribus à l'arrêt Le Pont, ni de point lumineux. Mme le Maire a eu un rendez-vous lundi 22 mars 2021 avec le chargé d'études Transports de la Région et un technicien. Ils sont venus étudier la faisabilité de mettre un nouvel abribus dans le sens St Pierre de Bœuf -Maclas et de changer l'abri bus existant en bois dans le sens Maclas-St Pierre de Bœuf. Ils vont contacter le responsable de la commune de Malleval du Département de la Loire afin de déplacer l'arrêt le Pont vers l'Auberge de Jeunesse. Une étude va être menée conjointement pour savoir si ce projet de déplacement d'arrêt est réalisable ou non.

- Le Parc naturel régional du Pilat relance, malgré le contexte sanitaire, ses chantiers Pilat Propre au printemps 2021

Cette information a été transmise aux écoles de Malleval.

- Report des élections départementales et régionales.

Ces élections étaient prévues en mars 2021. Elles sont reportées en juin 2021, le 13 juin et le 20 juin. C'est le renouvellement des conseillers départementaux et des conseils régionaux.

- Le magazine intercommunal sera distribué par les conseillers municipaux dans les jours à venir.

- Un changement de date sera effectué pour le prochain conseil municipal. Celui-ci devait avoir lieu le 20 avril 2021. Il est avancé au mardi 6 avril 2021 à 19 heures.

- M. Chabert explique certains points abordés lors de la commission « Environnement ». La déchetterie de Pélussin va devoir être mise en conformité selon les normes en vigueur. Cette réhabilitation comprend en outre des reprises de quai, des dispositifs de sécurité et de protection, clôture, signalisation ..... Ces dépenses prévisionnelles s'élèveraient à 273 870, 00€. Une réflexion est engagée sur une déchetterie professionnelle à l'Aucize.

Une extension sur les consignes de tri des plastiques est en cours avec un appel à projet de CITEO. Cette extension est inscrite dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) d'août 2015. Les consignes actuelles sur les plastiques sont les bouteilles et les flacons. Cette extension permettrait de trier de nouvelles consignes, comme les pots de yaourts, les barquettes, les films souples... Il va falloir renforcer le dispositif des Points d'Apport Volontaire (PAV). Selon le calcul effectué, la commune de Malleval devrait posséder 2 points d'apport volontaire (PAV) supplémentaires.

- M. Maret informe le conseil que les scouts, pendant la période estivale, vont continuer leur chantier qui est de rétablir et de dégager un sentier entre Malleval (depuis Chazeau) et Bessey.

Levée de séance à 21h19.